

Attestation sur l'honneur

L'attestation sur l'honneur doit être remplie pour toutes les demandes de subvention dans le cadre de l'appel à projet. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre un pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e) (nom, prénom)

agissant en qualité de représentant légal de
l'association,

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée,
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations fiscales et sociales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment l'approbation du budget par les instances statutaires
- Demande une subvention de€
- ayant pour objet de
- S'engage à respecter les dispositions réglementaires générales s'appliquant aux domaines des subventions publiques.
- Prend acte du fait qu'en cas de non respect de ces règles, elle s'expose au remboursement des sommes versées par la Caisse des Écoles de la Ville d'Hyères.

Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association.

Nom du titulaire du compte :

Banque ou centre :

Domiciliation :

IBAN :

Fait à le

Signature du Président